



Union Française des Œuvres Laiques d'Éducation Physique

Commission nationale des Activités Cyclistes

REGLEMENT Championnat national UFOLEP VTT - X.COUNTRY

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

- **Le championnat national UFOLEP VTT X.COUNTRY est une compétition ouverte aux seuls licenciés UFOLEP ou double affiliés UFOLEP-FFC « Série Pass'Cyclisme » et UFOLEP-FSGT « 5^e, 4^e ou 3^e catégorie » dont la licence a été homologuée depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative.**
- **Seuls les engagements émanant d'un Comité départemental seront pris en compte.**
- **La date de l'épreuve**, 3^e week-end de mai. La date limite des engagements ainsi que tous les détails concernant l'organisation de la manifestation sont communiqués par le Comité organisateur à tous les autres comités départementaux deux mois avant la compétition.
- **Catégories d'âges ouvertes et nombre de participants:**

- Jeunes Masc. 13/14 ans	10	titulaires	et 1 remplaçant
- Jeunes Fém. 13/14 ans	10	titulaires	et 1 remplaçante
- Jeunes Masc. 15/16 ans :	10	titulaires	et 1 remplaçant
- Jeunes Fém. 15/16 ans :	10	titulaires	et 1 remplaçante
- Jeunes Adultes 17/18 ans :	10	"	1 "
- Adultes Masc. 19/29 ans inclus :	6	"	1 "
- Adultes Masc. 30/39 ans inclus :	6	"	1 "
- Adultes Masc. 40/49 ans inclus) :	6	"	1 "
- Adultes Masc. 50 ans et plus :	6	"	1 "
- Adultes Fém. 17- 29 ans inclus :	10	titulaires	et 1 remplaçante
- Adultes Fém.30/39 ans :	10	"	et 1 "
- Adultes Fém. 40 ans et plus :	10	titulaires	et 1 remplaçante
- Tandems Hommes et/ou Femmes âgés de 17 ans et plus	5	titulaires	et 1 équipage remplaçant



Rappel :

- ◆ Les Jeunes Masculins de **14 ans** , ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Jeunes 15/16 ans .
- ◆ Les Jeunes Masculins de **14 ans** , strictement licenciés UFOLEP mais surclassés participent au National réservé aux Jeunes 15/16 ans

Ces Jeunes de 14 ans doivent être en possession d'un certificat médical de simple

surclassement .

- ◆ Les Jeunes Masculins de **16 ans** , ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Adultes Masculins 17/18 ans .
Les Jeunes Masculins de **16 ans**, strictement UFOLEP mais surclassés, participent **au National** réservé aux Adultes Masculins 17/18 ans
Ces Jeunes de 16 ans, à condition qu'ils ne pratiquent que le VTT , doivent être en possession d'un certificat médical de simple surclassement .
- ◆ Ces mêmes jeunes masculins de 16ans **ainsi que :**
- ◆ Les Jeunes Féminines âgées de **16 ans** ayant la double appartenance UFOLEP et FFC ou FSGT (qui participent **au National** avec les Adultes Féminines 17/34 ans) **et**
- ◆ Les Jeunes Féminines de **16 ans**, strictement UFOLEP, mais surclassées(qui participent **au National** avec les Adultes Féminines 17/34 ans)
doivent présenter un certificat médical de surclassement exceptionnel délivré par le médecin fédéral agréé par l'UFOLEP ou par un médecin spécialiste du Sport. (du fait que sur les épreuves dominicales, ils/elles courent avec les adultes).
- ◆ Les Adultes Masculins de **18 ans** , ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **au National** réservé aux Adultes Masculins 19/29 ans .



Seuls les remplaçants qui suppléent l'absence d'un titulaire pourront prendre le départ.

- **Droits d'engagement :**
Ils sont définis dans les dispositions générales communes à toutes les épreuves nationales, voir Règlements financiers, supplément de la revue EN JEU de juin pour chaque année sportive .

Droits d'engagement :Après le Championnat , le service comptable de l'UFOLEP Nationale adressera à chaque Comité Départemental une facture dont le montant lui sera versé directement . En conséquence , le chèque représentant le montant des engagements ne sera plus joint au dossier d'inscription .

INSCRIPTIONS

Composition du dossier d'inscription au National VTT

Voir le dossier d'engagement adressé à chaque délégation départementale

ACCUEIL

- La présentation de la licence et de la carte de Compétiteur des sélectionnés par le responsable de la délégation départementale est obligatoire pour la délivrance des plaques, la veille de la manifestation.
- **Indemnisation:**
Il y a lieu de distinguer:
 - Le nombre de participants qualifiés.

- Le nombre de participants indemnisés. Ce nombre est déterminé par le Comité Directeur National soit **750**.
- Toutes les indemnités sont versées aux Comités Départementaux.
- Les participants du Comité organisateur ne peuvent prétendre à une indemnité de leur déplacement. Ils ne sont pas pris en compte dans le nombre d'indemnisés.
- C'est le Responsable de délégation qui signe les fiches (vertes) d'indemnité et c'est lui qui, après vérification des licences et cartes de Compétiteur, retirera les plaques, tickets repas ... de sa délégation, dans les horaires précisés sur le dossier d'inscription.

LE CIRCUIT-NOMBRE DE CONCURRENTS

Parcours en circuit de 9 à 12 km environ, choisi pour l'intérêt qu'il offre sur le plan du pilotage, ne comportant pas de passage périlleux ou dangereux pour les concurrents. Le portage est limité aux sections naturelles sur de très courtes distances. Les portions de goudron ne doivent pas excéder 10% du parcours.

Durées maxima des compétitions (temps réalisé par le premier):

- Jeunes Masculins 13/14 ans : 45 min / dénivelé maxi 250 m / 12 km
- Jeunes Féminines 13/14 ans : 45 min / dénivelé maxi 250 m / 12 km
- Jeunes Féminines 15/16 ans : 1h/ dénivelé maxi 500m /18 à 20 km
- Jeunes Masculins 15/16 ans : 1h /dénivelé maxi 500m / 18 à 20 km
- Jeunes Adultes Masculins 17/18 ans : 1 h 45 min/dénivelé maxi 750 m / 30 km
- Adultes Féminines 17/29 ans : 1 h 45 /dénivelé maxi 750 m / 30 km
- Adultes Féminines 30/39 ans : 1 h 45/dénivelé maxi 750 m / 30 km
- Adultes Féminines 40 ans et plus : 1h45/dénivelé maxi 750 m / 30 km
- Adultes Masculins 19/29 ans : 2 h :dénivelé maxi 1000 m / 35 km
- Adultes Masculins 30/39 ans : 2h /dénivelé maxi 1000 m / 35 km
- Adultes Masculins 40/49 ans : 2h /dénivelé maxi 1000 m / 35 km
- Adultes Masculins 50 ans et plus : 1h 45/dénivelé maxi 750 m / 30 km
- Tandems : 1 h 45 min/ dénivelé maxi 750 m / 30 km

Nombre de concurrents:

- Au cas où le nombre d'engagés dépasserait le quota, il serait indispensable de réduire le nombre de qualifiés par catégorie de façon à ne pas dépasser le nombre de **135** par course.

PRESIDENCE DE LA MANIFESTATION

- Elle est assurée par la personne désignée par le Comité Directeur National.
En son absence, cette fonction incombe au Responsable Administratif et Sportif de la Commission Nationale.

CLASSEMENTS ET TITRES

- Individuels:

- **Masculins:** Jeunes 13/14 ans - Jeunes 15/16 ans – Adultes 17/18 ans – Adultes 19/29 ans – Adultes 30/39 ans – Adultes 40/49 ans – Adultes 50 ans et plus.

- **Féminines:** Jeunes 13/14 ans - Jeunes 15/16 ans - Adultes 17/29 ans – Adultes 30/39 ans – Adultes 40 ans et plus.
- **Tandems masculins**
- **Tandems mixtes**
- **Attention!:** Pour toutes ces épreuves, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins huit partant(e)s.

- Par équipes:

- **Jeunes:** Jeunes masculins et Jeunes féminines 15/16 ans
Par addition des places des 3 meilleures concurrent(e)s de chaque comité. Une seule féminine peut entrer dans le classement
- **Masculins:** Adultes 17/18 ans – Adultes 19/29 ans – Adultes 30/39 ans
Adultes 40/49 ans – Adultes 50 ans et plus
Par addition des places des 3 meilleurs concurrents de chaque comité.
- **Féminines toutes catégories confondues :** Adultes 17 ans et plus.
Par addition des places des 3 meilleures concurrentes de chaque comité.

-Inter-comité:

Par addition des meilleures places obtenues dans 5 catégories différentes citées ci-dessus (un ou une classé(e) par épreuve) par les 5 représentants d'un même comité départemental. En cas d'égalité, le classement scratch de l'épreuve «Féminines Adultes » départagera les ex-aequo.

CONTROLES MEDICAUX

- Ils seront réalisés conformément à la législation en vigueur (voir mémento médical).
- Il appartient à chaque pilote participant à la compétition, de s'assurer s'il est, ou non, soumis à l'issue de l'épreuve, au contrôle.

CONTROLES TECHNIQUES ET SPORTIFS

- Les membres de la Commission Nationale "Activités Cyclistes" et les Commissaires nationaux désignés par la CNS, seront habilités à prendre toutes décisions en accord avec le représentant du Comité Directeur UFOLEP.
 - **Les contrôles porteront notamment sur:**
 - le maillot qui doit être celui du Comité départemental, à défaut celui de l'association. Même dans ce cas, tous les engagés d'un même comité sur une même course, doivent porter le même maillot.
- Sont interdits**
- les maillots de groupes sportifs professionnels en activité
 - les maillots strictement publicitaires ne portant pas le nom du Comité ou de l'association .
 - les maillots de triathlètes (sans manches)
 - les maillots de "Champion Départemental , Régional ou National"
 - Le casque: tous les concurrents doivent porter le casque à coque rigide aux normes européennes pendant toute la durée de la course.
 - **Le vélo: Vélo Tout Terrain muni d'un guidon plat ou demi-relevé dont la largeur doit être inférieure ou égale à 62 cm et ses embouts bouchés.**

- **Seules sont autorisées les roues de 26 pouces maximum.**
- **La section des pneus ne doit pas être inférieure à 1,75 pouce.**
- **Les plaques d'identification (N°):** doivent être solidement fixées sur le guidon.
- Les brassards (facultatifs) doivent être portés (si prévus par l'organisation).
- **Les oreillettes sont interdites.**
- Les commissaires peuvent procéder, au marquage des vélos : cadre, et roues.

Tout concurrent en infraction se verra interdire le départ .

Les sélectionnés doivent se présenter pour l'appel , 20 min. avant l'heure de départ

Tout sélectionné absent au moment de l'appel de son nom sera placé sur la dernière ligne .

Tout changement de roue ou de vélo est interdit pendant le déroulement de l'épreuve sous peine de disqualification.

L'échange de matériel , entre concurrents , est interdit dans les mêmes conditions .

Les concurrents devront se soumettre au contrôle technique éventuel effectué par les officiels.

Une vérification des vélos pourra être faite à la sortie du cône d'arrivée délimité après la ligne d'arrivée. Les concurrents sont considérés en course jusqu' après cette vérification.

AMENDES

- Licence manquante:	Adulte: 25 €	Jeune: 12,50 €
- Licence incomplète ou irrégulière:	Adulte: 25 €	Jeune: 12,50 €
- Autres pièces obligatoires:	Adulte: 25 €	Jeune: 12,50 €
- Forfait injustifié:	Individuel adulte: 50 €	Individuel jeune: 35 €

RECLAMATIONS

- Toute réserve doit, sous peine de nullité, être traduite en réclamation, c'est à dire **confirmée, par écrit, dans les 48 heures (cachet de la poste faisant foi), par pli recommandé, adressé au Responsable de la Commission Nationale Activités Cyclistes.**
- Elle est accompagnée du versement d'un chèque de **80 €** somme fixée chaque année par le Comité Directeur national.

***Remarque:** les participants ayant fait l'objet d'une amende pour licence manquante, incomplète ou irrégulière, ne peuvent bénéficier d'une indemnisation que s'ils ont effectué le versement de l'amende infligée. En cas de forfait, aucune indemnisation ne peut être versée au bénéfice de l'athlète défaillant.

SANCTIONS

- Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés et aux membres licenciés, suivant les modalités définies par le Règlement disciplinaire de l'UFOLEP, sont prononcées par les organismes suivants:

- Commission Nationale Sportive "Activités Cyclistes": pour les sanctions allant du déclassement, élimination de la course à 4 semaines de suspension, assorties des amendes prévues chaque saison ou des travaux d'intérêt fédéral.
- Commission Nationale Disciplinaire de 1^e instance pour les sanctions supérieures.

Toute association dont un représentant fera l'objet d'une sanction disciplinaire (avertissement, exclusion...) devra verser une amende forfaitaire de 9 € par représentant sanctionné.

APPEL

Appel d'une décision de la CNS:

Il peut être présenté auprès de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel

- Tout appel est formulé par écrit, signé du Président ou d'un membre du bureau de l'association, adressé sous pli recommandé avec AR, dans les 48 h suivant la notification de la décision contestée.
- Le cachet de la poste justifie du respect du délai, qui est prolongé s'il comporte un jour férié.
- Il doit être accompagné de tous les documents concernant le litige.
- Sous peine de nullité, un double de la lettre d'appel doit être adressé au président de la Commission Nationale concernée qui fera parvenir d'urgence, le dossier à la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel.
- L'appel est suspensif, c'est à dire qu'il suspend l'application de la décision (sauf décision contraire de l'organisme disciplinaire de 1^e instance concerné).

LE MAILLOT DE CHAMPION NATIONAL

Le maillot de champion national UFOLEP ne pourra porter que 2 inscriptions:

- Champion national UFOLEP
- La publicité du fabricant si le maillot a été obtenu dans le cadre d'une action de partenariat.
- Tout ajout de publicité ainsi que la suppression de l'une ou l'autre des inscriptions citées plus haut est strictement interdit.
- A l'issue de la compétition nationale, tout vainqueur est en droit de porter son maillot, au départ des épreuves de la discipline pour laquelle il a remporté la victoire.
- Le port du maillot sera autorisé jusqu'à la nouvelle édition du championnat.

RECOMPENSES AUX COMPETITIONS NATIONALES

Après chaque épreuve, les classements individuel et par équipes seront divulgués et affichés après approbation des commissaires de course. Seul le classement inter-comités ne sera que partiellement divulgué avant la fin des deux dernières épreuves du dimanche, pour garder un certain suspense lors de la cérémonie protocolaire (Les responsables de délégations devront en prendre connaissance pour informer leurs compétiteurs de leur éventuelle montée sur le podium).

Championnat national UFOLEP de V.T.T (X-country)

Catégories	Breloques			Maillots	Coupes	
	Or	Argent	Bronze			
<u>Compétition individuelle</u>						
Jeunes M 13/14 ans	1	1	1	1	1	
Jeunes M 15/16 ans	1	1	1	1	1	
Adultes M 17/18 ans	1	1	1	1	1	
Adultes M 19/29 ans	1	1	1	1	1	
Adultes M 30/39 ans	1	1	1	1	1	
Adultes M 40/49 ans	1	1	1	1	1	
Adultes M 50 ans et plus	1	1	1	1	1	
Jeunes Fém. 13/14 ans	1	1	1	1	1	
Jeunes Fém. 15/16 ans	1	1	1	1	1	
Adultes Fém. 17/29 ans	1	1	1	1	1	
Adultes Fém. 30/39 ans	1	1	1	1	1	
Adultes Fém. 40 ans et plus	1	1	1	1	1	
Tandems masculins	2	2	2	2	2	
Tandems mixtes	2	2	2	2	2	
<u>Compétition par équipes:</u>						Fanions
Jeunes M et F 15/16 ans	3	3	3		1	1
Adultes M 17/18 ans	3	3	3		1	1
Adultes M 19/29 ans	3	3	3		1	1
Adultes M 30/39 ans	3	3	3		1	1
Adultes M 40/49 ans	3	3	3		1	1
Adultes M 50 ans et plus	3	3	3		1	1
Adultes Fém. 17 et plus	3	3	3		1	1
INTER COMITES	5	5	5		1	1
Total :	42	42	42	16	24	8

**Ce règlement doit, pour toute autre question, se référer au Règlement National VTT.
Règlement mis à jour le 01 octobre 2008 .
La Commission Nationale Activités Cyclistes**